



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 07 juin 2016

Etaient présents tous les conseillers en exercice, à l'exception Messieurs Sylvain DUGIMONT (procuration à Marie-Monique MERCIER), Ludovic PETIT, Pascal RENAUT absents excusés.

Secrétaire de séance : Dominique BULTEZ

A l'ouverture de séance, Mr le Maire informe qu'il ajoute à l'ordre du jour :

-« Renouvellement contrat unique insertion »

Le compte rendu est approuvé.

Monsieur le Maire informe des remerciements reçus suite aux décès qui ont touchés les familles DESREUX, et RENAUT-LAUT.

1°) SUBVENTIONS 2016

Mr le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

	Montant en euros
AIDER - Haspres	100
Amicale des donneurs de sang bénévoles de Trith Saint Léger	150
Association pour la Sauvegarde et la Restauration des Oratoires <i>(Mme Béatrice GRESKOWIAK ne prend pas part au vote)</i>	321
C.A.T.M	191
CAPER Comité Amiante Aider et Réparer- Thiant	250
Comité des Fêtes et d'Entraide <i>(Mr Emmanuel COLPAERT ne prend pas part au vote)</i>	1.716
Fanfare l'Union de Verchain-Maugré	215
La Truite Verchinoise	459
Les Randonneurs Pédestres Verchinois (A.R.P.V)	1.552
Les Restaurants du Cœur du Hainaut	100
Pétanque Club Dabons	450
Séniors Actifs Verchinois (S.A.V)	315
Société Colombophile l'Eclair de Saulzoir	324
Société de Chasse	638
Union Sportive Verchinoise (U.S.V.M)	1.591
Verchain Gym <i>(Mme Catherine DE MEYER ne prend pas part au vote)</i>	327

Après en avoir délibéré, ADOPTE à l'UNIMITE

N°2016/06/07-01

2°) Création de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Conformément aux dispositions du IV° de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire du 10 avril 2015 a institué une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) pour le mandat 2014-2020. La CLETC a pour finalité l'évaluation des charges transférées des communes membres à Valenciennes Métropole, lors de chaque nouveau transfert de compétence.

La CLETC proposera les modalités de transfert de charges et rendra ses conclusions en approuvant un rapport sur l'évaluation du transfert de charges, sur la base des règles définies par la loi. Ce rapport sera adressé aux communes membres afin qu'elles délibèrent sur les conclusions de cette instance.

Afin de limiter le nombre d'instances et de réunions, il est proposé de mettre en place une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges, reprenant la configuration du conseil communautaire de Valenciennes Métropole. Il est donc proposé au Conseil Municipal de délibérer en reprenant comme membres

de la CLECT, les délégués communautaires titulaires et suppléants de la commune. Ce faisant, lorsque la CLETC se réunira, elle le fera préalablement à un conseil communautaire.

Le nombre de conseillers communautaires de la commune à la communauté d'agglomération ayant évolué, il est nécessaire de redélibérer sur les représentants de la commune à la CLETC.

Sur ces bases, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer comme suit :

Les conseillers communautaires titulaires de la commune à la communauté d'agglomération sont nommés à la commission locale des transferts de charges en tant que commissaire titulaire de la CLECT.

Les conseillers communautaires suppléants de la commune à la communauté d'agglomération sont nommés à la commission locale des transferts de charges en tant que commissaire suppléant de la CLEC.T

N°2016/06/07-02

3°) Avis sur le projet de périmètre du SIDEN SIAN étendu aux communes de Morbecque et Steenbecque.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 9 décembre 2015 par laquelle il avait rendu un avis favorable au projet d'extension du SIDEN SIAN aux communes de Morbecque et Steenbecque, jusque-là seules membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des communes de Morbecque et Steenbecque (SIA), dans le cadre du Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que ce Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été approuvé par arrêté préfectoral du 30 mars 2016.

En application de l'article 40-II de la loi NOTRe, l'arrêté portant projet de périmètre du SIDEN SIAN étendu aux communes de Morbecque et Steenbecque nous a été notifié, en tant que commune membre du SIDEN SIAN, pour avis.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal rend à la majorité un avis favorable à ce projet de périmètre.

N°2016/07/06-03

4°) Mise en conformité accessibilité (Ad'ap)- Demande de subvention FSIC à la CAVM

Monsieur le Maire rappelle aux élus la délibération 2015/09/23-01 par laquelle l'agenda d'accessibilité avait été décidé.

Les mises en conformité sont nécessaires pour les différents bâtiments communaux.

La somme des devis d'achat du matériel auprès de différents fournisseurs s'élève à 5 157,04€ HT. La dépense a été inscrite en section investissement au budget primitif.

Les travaux seraient réalisés par les employés communaux. Le temps de travail a été estimé à 140 heures. Les travaux ainsi réalisés feront l'objet d'une décision budgétaire modificative, afin d'intégrer cette main d'œuvre sous forme de régie en investissement.

Le montant global des travaux a été estimé à 8.837,04€ HT.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose aux élus de solliciter :

le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (F.S.I.C) auprès de Valenciennes Métropole.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention auprès de Valenciennes Métropole au titre du F.S.I.C,
- à prendre les engagements juridiques et financiers afférents à ce dossier.

N°2016/07/06-04

5) PPRI

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la mairie a été destinataire le 26 mai dernier du dossier soumis à consultation officielle concernant le Plan de Prévention des Risques Naturels inondation (PPRI) de la vallée de l'ECAILLON. Le Conseil Municipal dispose d'un délai de deux mois pour émettre un avis.

Monsieur GABELLE présente le dossier. Le découpage des zones, les classements génèrent des interrogations.

Monsieur le Maire souligne qu'il a émis des avis écrits lors des réunions de concertations auxquelles il participait, accompagné de Monsieur Gabelle.

Les services de l'Etat vont organiser une enquête publique courant 2016. Un lien direct d'accès au site dédié au PPRI de la vallée de l'Ecaillon et de ses affluents : <http://ppri-ecaillon.fr/>

6) SERVICES PERI-SCOLAIRE : GARDERIE : tarifs.

Monsieur le maire rappelle la délibération 10/74 qui fixe les tarifs de la garderie appliqués depuis le 1^{er} janvier 2011:

- 1 heure : 1,24€ pour le 1^{er} enfant
- 1 heure : 1,08€ pour les enfants suivants

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2016 :

- 1 heure : 1,30€ pour le 1^{er} enfant
- 1 heure : 1,10€ pour les enfants suivants

N°2016/07/06-05

7) SERVICE PERI-SCOLAIRE : CANTINE : tarifs.

Monsieur le maire rappelle les délibérations 10/73 qui fixe les tarifs des tickets de la cantine appliqués depuis le 1er janvier 2011:

	Enfants domiciliés à Verchain-Maugré :
Ticket rose maternelle	: 3,30€
Ticket vert primaire :	3,40€
	Enfants non domiciliés à Verchain-Maugré :
Ticket violet maternelle	: 3,50€
Ticket marron primaire	: 3,60€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1er septembre 2016 :

	Enfants domiciliés à Verchain-Maugré :
Ticket rose maternelle	: 3,40€
Ticket vert primaire	: 3,50€
	Enfants non domiciliés à Verchain-Maugré :
Ticket violet maternelle	: 3,60€
Ticket marron primaire	: 3,70€.

Les tickets seront vendus en mairie, aux horaires d'ouverture, par carnet de 10 tickets.

N°2016/07/06-06

8) TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Emmanuel COLPAERT, adjoint délégué aux affaires scolaires qui, après avoir fait le bilan des Temps d'Activités Périscolaires de l'année scolaire 2015-2016, propose aux élus de les reconduire pour le premier trimestre de l'année scolaire 2016-2017 sous forme de cycles comme suit :

- 1^{er} cycle : du mardi 6 septembre au vendredi 04 novembre 2016 (7 semaines),
- 2^{ème} cycle : du mardi 08 novembre au vendredi 16 décembre 2016 (6 semaines),

L'élève peut s'inscrire soit le mardi après-midi ou le vendredi après-midi, soit le mardi après-midi et le vendredi après-midi. Une participation financière sera demandée aux parents par cycle et par enfant selon les tarifs indiqués ci-dessous :

Cycle N°	Nombre de semaines	1 enfant		2 enfants		3 enfants	
		Mardi ou vendredi	Mardi et vendredi	Mardi ou vendredi	Mardi et vendredi	Mardi ou vendredi	Mardi et vendredi
1	7	14,00	28,00	28,00	56,00	35,00	70,00
2	6	12,00	24,00	24,00	48,00	30,00	60,00

*Le prix est dégressif à partir du troisième enfant.

Mr COLPAERT propose de reconduire les conventions, selon les disponibilités des intervenants, pour les deux premiers cycles de l'année scolaire 2016-2017.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver les tarifs proposés ci-dessus à la régie « garderie périscolaire »
- d'autoriser Mr le Maire à signer les conventions.
- à prendre les engagements juridiques et financiers afférents.

Après en avoir délibéré, Adopté à l'unanimité.

N°2016/07/06-07

9) RENOUELEMENT D'UN CONTRAT CUI

Mr le Maire rappelle aux élus la délibération 2015/09/23-05 dans laquelle ils avaient autorisé le recrutement d'un agent en contrat CUI-CAE au sein des services techniques de la commune à compter du 1^{er} novembre 2015, à raison de vingt heures hebdomadaires payées au SMIC horaire pour une durée déterminée de neuf mois.

Après entretien avec les services de Pôle Emploi, Mr le Maire précise que la situation de l'agent permet le renouvellement du contrat CUI-CAE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

-le renouvellement à compter du 1^{er} août 2016 du poste en contrat CUI – CAE dans la limite de la durée maximale de prise en charge de la convention définie par Mr le Préfet du Nord. Le contrat aura une durée hebdomadaire de vingt heures rémunérées au SMIC horaire. Pour les besoins du service et à titre exceptionnel, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires dans la limite de la durée légale du temps de travail.

-de l'inscription des crédits nécessaires au budget,

-d'autoriser Mr le Maire à signer la convention avec l'Etat et l'agent concerné.

N°2016/07/06-08

10) TANLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose de solliciter le CDG 59 pour la mise à jour du tableau des effectifs. En effet un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe a été créé au 1^{er} mai 2016. L'agent a été nommé par avancement à cette même date. La suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet, non pourvu, est donc possible. Le conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter l'avis du CTP du CDG.

11) Rue martin Hecquet CD 40a

Monsieur Colpaert fait part de l'avancée du projet. Il précise les aménagements : Stationnements matérialisés, instauration d'une zone 30, mise en place d'un passage piétons ; tout cela afin de faciliter les déplacements sur les trottoirs, sécuriser la route départementale qui reste très empruntée. Il rappelle qu'une demande de subvention dans le cadre des amendes de police sera sollicitée auprès du Conseil Général.

INFORMATIONS DIVERSES

CAVM

-Aménagement centre bourg : les réunions se poursuivent, 10 communes de la communauté seront retenues et pourront bénéficier de subventions supplémentaire. Chacun doit réfléchir aux différentes possibilités

-Aménagement de la cavée de Quérénaing : les travaux ont été suspendus. En effet un myosotis sauvage a été découvert lors de l'état des lieux effectué par les services de l'état. Si aucune étude supplémentaire n'est nécessaire reprise des travaux cet été.

SAULZOIR PARC EOLIEN :la société WPd souhaite rencontrer Monsieur le maire.

ECOLE : Monsieur Payen a fait une intervention sur la pêche très appréciée par tous. MERCI

Passage le 26 juin 2016 matin d'un rallye Agri-collection route de Denain, rue Martin Hecquet, et rue de Monchaux.

Plan Communal de Sauvegarde : le dossier a été soumis à la Sous-Préfecture et aux Services de secours : le document est à compléter, en cours.

Certifié conforme au registre des délibérations,
Le Maire, Marc GILLERON